



ANTI-ALGUES

Formule ultra-concentrée non moussante

PROBLÈME / SOLUTION pour piscines > 10 m³

- Détruit les algues et prévient leur réapparition
- Efficace contre les algues résistantes (vertes, noires, moutarde et rose)
- Économique : 1L = 6L d'anti-algues classique

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE IAMAIS DILUER AVANT USAGE

Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs. • Conservation au sec. dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne iournalière n'excédant pas 35°C.

LE SAVIEZ-VOUS

Pour faciliter l'élimination des algues, pensez à frotter les parois et l'échelle de la piscine avec une brosse.

MODE D'EMPLOI

Teneur idéale	Fréquence	Dosage	Comment
pH entre	Tous les	40 ml	Filtration en marche: Répartir le produit dans le bassin devant les buses de refoulement (s'il y en a)
7,0 et 7,4	7 jours	pour 10 m ³	



ANTI ALGUES Contient du chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (> 250 g/l) • H315 Provoque une irritation cutanée. • H319 Provoque une sévère irritation des yeux. • H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • P102 Tenir hors de portée des enfants • P103 Lire l'étiquette avant utilisation. • P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. • P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. • P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. • P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation • P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. • P391 Recueillir le produit répandu. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales. • À utiliser de préférence avant : voir date sur emballage. • Après rincage dans l'eau de la piscine les emballages plastiques peuvent être confiés à la filière de recyclage.



Service consommateurs 0 826 102 395 Service 0.15 € / appe



Arch Water Products France

